

# Faculté des lettres et des sciences humaines

Plan d'attribution des  
Bourses de réussite de la FESP  
2025-2026



Faculté des études supérieures  
et postdoctorales



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

## Table des matières

Préambule et objectifs .....	3
Bourses de réussite à la maîtrise.....	3
Programmes d'études visés.....	3
<b>Précisions : maîtrise sur mesure – avec mémoire.....</b>	<b>3</b>
Conditions d'admissibilité aux bourses de réussite à la maîtrise.....	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité .....	4
Cumul de bourses de réussite à la maîtrise .....	5
Procédures pour demander la bourse .....	5
Bourses de réussite au doctorat.....	6
Programmes d'études visés.....	6
<b>Précisions : doctorat sur mesure.....</b>	<b>6</b>
Conditions d'admissibilité aux Bourses de réussite au doctorat .....	6
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité .....	7
Dispositions particulières concernant le décompte des sessions pour l'admissibilité aux bourses.....	9
Scolarité préparatoire .....	9
Personne étudiante qui a connu un retard dans ses études.....	9
Changement de programme au sein d'un même cycle .....	9
Cotutelle internationale de thèse .....	9
<b>Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée à l'Université Laval.....</b>	<b>9</b>
<b>Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée dans une autre université.</b>	<b>10</b>
Procédures pour demander la bourse .....	10
Personne-ressource.....	10
Annexe 1 : Liste d'activités visées selon la maîtrise avec mémoire.....	11
Annexe 2 : Liste d'activités visées selon le doctorat.....	12
Annexe 3 : Programmes selon le nombre d'examens de doctorat.....	13

# Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômer dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

## Bourses de réussite à la maîtrise

### Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Archéologie - avec mémoire
- Communication publique - avec mémoire
- Ethnologie et patrimoine - avec mémoire
- Études anciennes - avec mémoire
- Études littéraires - avec mémoire
- Histoire - avec mémoire
- Histoire de l'art - avec mémoire
- Linguistique - avec mémoire
- Linguistique - didactique des langues - avec mémoire
- Littérature et arts de la scène et de l'écran - avec mémoire
- Littératures d'expression anglaise - avec mémoire
- Traduction et terminologie - avec mémoire

### Précisions : maîtrise sur mesure – avec mémoire

Les personnes étudiantes qui ont commencé leur maîtrise sur mesure – avec mémoire avant la session d'été 2025 sont admissibles aux bourses décrites dans ce document.

En revanche, les personnes étudiantes qui commencent leur maîtrise sur mesure – avec mémoire à partir de la session d'été 2025 ne sont pas admissibles aux bourses décrites dans ce plan. Elles sont plutôt invitées à consulter le [plan d'attribution applicable à leur situation, directement établi par la FESP](#).

### Conditions d'admissibilité aux bourses de réussite à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

1. Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans l'un des programmes de maîtrise visés ci-dessus, à la session d'attribution de la bourse ;
2. Avoir complété au moins 2 sessions à temps complet lors du versement de la bourse ;

3. Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme<sup>1</sup> ;
4. Avoir une moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67/4,33, à la session d'attribution de la bourse ;
5. Avoir réalisé le test de classement en anglais obligatoire pour la diplomation (pour les programmes comportant une telle exigence)<sup>2</sup> ;
6. Effectuer la demande de bourse avant la fin de la session à laquelle l'étape est réalisée et ce, même si certains éléments (ex. : résultats) ne sont connus qu'après la fin de la session. Dans le cadre d'activités créditées, la demande doit donc être effectuée pendant la session durant laquelle l'activité est inscrite. Aucune bourse ne peut être réclamée ou versée rétroactivement.

## Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 2 000 \$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant à chacune.

Bourse	Valeur	Description	Conditions d'admissibilité <sup>3</sup>
Bourse pour la réussite d'une étape significative 39MMET	800 \$	Cette bourse récompense la réussite d'une étape centrale dans la préparation de la recherche, dans un délai déterminé.	<p>Pour être admissible à la bourse, la personne étudiante devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réussir l'activité de formation visée dans son programme (consulter l'annexe 1) et déposer la demande de bourse avant la fin de sa 3<sup>e</sup> session d'inscription au programme (à l'exclusion de la session d'été).</li> <li>2. Avoir présenté, selon les règles applicables dans le programme, son projet de recherche, ce dernier devant avoir reçu une évaluation positive.</li> <li>3. S'être inscrite à temps complet (ou réputé à temps complet) chaque session (à l'exclusion de la session d'été).</li> </ol> <p>De plus, la direction de recherche devra, dans un <u>rapport de progrès</u> transmis à l'équipe de gestion de bourses de la FLSH, confirmer le dépôt et l'évaluation positive du projet de recherche ainsi que l'échéancier préparé par la personne étudiante.</p> <p>La bourse sera versée après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session)<sup>4</sup> ;</li> <li>• La réception du rapport de progrès.</li> </ul>

<sup>1</sup> Voir plus bas les situations d'exception, dans la partie Dispositions particulières concernant le décompte des sessions pour l'admissibilité aux bourses.

<sup>2</sup> Il n'est pas nécessaire de satisfaire aux exigences linguistiques pour bénéficier des bourses ; il suffit d'avoir passé le test de classement afin que le résultat soit attribué au dossier de la personne étudiante.

<sup>3</sup> La personne étudiante devra également satisfaire aux conditions générales d'admissibilité indiquées dans la section précédente.

<sup>4</sup> La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

Bourse	Valeur	Description	Conditions d'admissibilité <sup>3</sup>
Bourse pour le dépôt initial du mémoire 39MMDP	1 200 \$	Cette bourse récompense le dépôt initial du mémoire, dans un délai déterminé.	<p>Pour être admissible à la bourse, la personne étudiante devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Réaliser le dépôt initial de son mémoire et déposer la demande de bourse avant la fin de sa 6<sup>e</sup> session d'inscription au programme.</li> <li>S'être inscrite à temps complet (ou réputé à temps complet) chaque session (à l'exclusion de la session d'été).</li> </ol> <p>La bourse sera versée après que le dépôt initial soit approuvé par la FESP et après la validation des autres critères d'admissibilité. Il est possible que le versement ait lieu après la fin de la session durant laquelle le dépôt initial a été effectué.</p>

## Cumul de bourses de réussite à la maîtrise

Une personne ayant obtenu une ou plusieurs bourses de réussite dans le cadre d'un programme de maîtrise est à nouveau admissible aux bourses de réussite si elle entame un nouveau programme parmi ceux visés plus haut, si et seulement si elle a complété le précédent programme jusqu'à la diplomation.

En revanche, dans le cadre d'un même programme de maîtrise, une personne ayant déjà demandé et obtenu une bourse de réussite d'un montant égal ou supérieur à 2 000 \$ n'est pas admissible aux bourses prévues dans le présent plan d'attribution.

## Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

# Bourses de réussite au doctorat

## Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Archéologie
- Communication publique
- Ethnologie et patrimoine
- Études anciennes
- Études littéraires
- Histoire
- Linguistique
- Linguistique - didactique des langues
- Linguistique - traductologie
- Littérature et arts de la scène et de l'écran
- Littératures d'expression anglaise
- Littératures d'expression espagnole

### Précisions : doctorat sur mesure

Les personnes étudiantes qui ont commencé leur doctorat sur mesure avant la session d'été 2025 sont admissibles aux bourses décrites dans ce document.

En revanche, les personnes étudiantes qui commencent leur doctorat sur mesure à partir de la session d'été 2025 ne sont pas admissibles aux bourses décrites dans ce plan. Elles sont plutôt invitées à consulter le [plan d'attribution applicable à leur situation, directement établi par la FESP.](#)

## Conditions d'admissibilité aux Bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

1. Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse ;
2. Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat ;
3. Avoir une moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67/4,33, à la session d'attribution de la bourse ;
4. Avoir réalisé le test de classement en anglais obligatoire pour la diplomation (pour les programmes comportant une telle exigence)<sup>1</sup> ;
5. Effectuer la demande de bourse avant la fin de la session à laquelle l'étape est réalisée et ce, même si certains éléments (ex. : résultats) ne sont connus qu'après la fin de la session. Dans le cadre d'activités créditées, la demande doit donc être effectuée pendant la session durant laquelle l'activité est inscrite. Aucune bourse ne peut être réclamée ou versée rétroactivement.

---

<sup>1</sup> Il n'est pas nécessaire de satisfaire aux exigences linguistiques pour bénéficier des bourses ; il suffit d'avoir passé le test de classement afin que le résultat soit attribué au dossier de la personne étudiante.

## Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de : 15 000 \$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Valeur	Description	Conditions d'admissibilité <sup>2</sup>
<b>Bourse pour la réussite d'une étape significative</b> Code: 39ETAP	2 000 \$	Cette bourse récompense la réussite d'étape centrale réalisée lors de la 1 <sup>re</sup> année du doctorat.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Inscription au cours visé durant la session de la demande, au plus tard lors de la <b>2<sup>e</sup> session d'inscription dans le programme</b> ;</li> <li>Réussite du cours visé dans son programme (consulter la liste des cours visés dans l'annexe 2 de ce document).</li> </ol> <p>La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session)<sup>3</sup>.</p>
<b>Bourse de l'examen de doctorat</b> Code: 39EXAD	4000 \$	Cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat. Elle est destinée aux personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant <b>un seul examen de doctorat</b> (voir annexe 3). <sup>4</sup>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Inscription à l'activité durant la session de la demande ;</li> <li>Présentation de cette demande <b>au plus tard lors de la 5<sup>e</sup> session d'inscription</b>.</li> </ol> <p>La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session)<sup>5</sup>.</p>
<b>Bourse de l'examen de doctorat (volet rétrospectif)</b> Code: 39EXAR	2000 \$	Cette bourse est destinée aux personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant deux examens de doctorat (voir annexe 3) et qui ont réussi l'examen de volet rétrospectif.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Inscription à l'activité durant la session de la demande ;</li> <li>Présentation de cette demande <b>au plus tard lors de la 5<sup>e</sup> session d'inscription</b>.</li> </ol> <p>La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session)<sup>5</sup>.</p>
<b>Bourse de l'examen de doctorat (volet prospectif)</b> Code: 39EXAP	2000 \$	Cette bourse est destinée aux personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant deux examens de doctorat (voir annexe 3) et qui	<ol style="list-style-type: none"> <li>Inscription à l'activité durant la session de la demande ;</li> <li>Présentation de cette demande <b>au plus tard lors de la 6<sup>e</sup> session d'inscription</b>.</li> </ol>

<sup>2</sup> La personne étudiante devra également satisfaire à toutes les conditions générales d'admissibilité tel qu'indiquées plus haut.

<sup>3</sup> La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation.

<sup>4</sup> Les personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant deux examens de doctorat sont plutôt admissibles à la bourse de l'examen de doctorat - volet rétrospectif (39EXAR) et à la bourse de l'examen de doctorat - volet prospectif (39EXAP).

Bourse	Valeur	Description	Conditions d'admissibilité <sup>2</sup>
		ont réussi l'examen de volet prospectif.	La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session) <sup>5</sup> .
<b>Bourse de progression 1</b> Code: 39PRG1	2000 \$	Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches. <sup>6</sup>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ;</li> <li>2. Présenter cette demande <b>au plus tard lors de la 10<sup>e</sup> session d'inscription</b> ; et</li> <li>3. En collaboration avec la direction de recherche, s'assurer qu'un <u>rapport de progrès</u> soit transmis à l'équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH.</li> </ol>
<b>Bourse de progression 2</b> Code: 39PRG2	2500 \$	Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches. <sup>8</sup>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ;</li> <li>2. Présenter cette demande <b>au plus tard lors de la 11<sup>e</sup> session d'inscription</b> ;</li> <li>3. En collaboration avec la direction de recherche, s'assurer qu'un <u>rapport de progrès</u> soit transmis à l'équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH.</li> </ol>
<b>Bourse de progression 3</b> Code: 39PRG3	3000 \$	Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches. <sup>8</sup>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ;</li> <li>2. Présenter cette demande <b>au plus tard lors de sa 12<sup>e</sup> session d'inscription</b> ;</li> <li>3. En collaboration avec la direction de recherche, s'assurer qu'un <u>rapport de progrès</u> soit transmis à l'équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH.</li> </ol>
<b>Bourse pour le dépôt initial</b> Code : 39DEPI	1500 \$	Cette bourse récompense le dépôt initial de la thèse effectué dans un délai déterminé.	<p>Présenter cette demande <b>au plus tard lors de sa 12<sup>e</sup> session d'inscription</b>.</p> <p>La bourse sera versée après que le dépôt initial soit approuvé par la FESP et après la validation des autres critères d'admissibilité. Il est possible que le versement ait lieu après la fin de la session durant laquelle le dépôt initial a été effectué.</p>

<sup>5</sup> La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

<sup>6</sup> Une seule bourse de progression peut être attribuée à la personne étudiante par session.

# Dispositions particulières concernant le décompte des sessions pour l'admissibilité aux bourses

## Scolarité préparatoire

Pour les programmes débutés avec une scolarité préparatoire imposée par la direction de programme, la première session d'inscription prise en compte est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de maîtrise ou de doctorat.

Entre autres, les sessions antérieures durant lesquelles seuls des cours de scolarité préparatoire ont été suivis (qu'ils aient été accompagnés ou non de crédits pour « Activités de recherche – Mémoire ou Thèse X ») ne sont pas comptabilisées.

## Personne étudiante qui a connu un retard dans ses études

Pour chaque bourse précisée plus haut, une personne qui a connu un retard dans le cheminement de ses études ou a dû les suspendre temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (la touchant elle-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser au vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures de la FLSH (vice-decanat-rc@flsh.ulaval.ca) pour demander une dérogation aux délais normalement impartis. Cette dérogation pourra être accordée sur la base de pièces justificatives pertinentes.

## Changement de programme au sein d'un même cycle

Dans le cadre d'un changement de programme au sein d'un même cycle et sans avoir complété le premier programme (par exemple, passage d'une maîtrise professionnelle vers une maîtrise recherche après la première session), toutes les sessions comportant des crédits contributoires au nouveau programme sont incluses dans le décompte des sessions.

Par ailleurs, si une ou plusieurs bourses de réussite ont déjà été obtenues au sein d'un même cycle dans un premier programme non complété, les bourses équivalentes ne peuvent pas être à nouveau demandées pour le nouveau programme.

**Remarque :** si la bourse visée n'apparaît pas dans le compte CAPSULE de la personne étudiante ou ne pouvait être demandée dans le cadre du précédent programme, elle peut envoyer un message à [boursesreussite@flsh.ulaval.ca](mailto:boursesreussite@flsh.ulaval.ca) afin pour que la demande soit étudiée et, le cas échéant, saisie manuellement.

## Cotutelle internationale de thèse

Le décompte des sessions d'inscription dépend du lieu où la personne étudiante a commencé son programme de doctorat.

## Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée à l'Université Laval

Le décompte des sessions commence dès la première inscription de la personne étudiante aux cours de son programme de doctorat. Cependant, les deux premières sessions passées à l'extérieur du

Québec et durant lesquelles des crédits pour « Activités de recherche en cotutelle » sont inscrits dans son cheminement ne seront pas comptabilisés.

### **Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée dans une autre université**

La première session d'inscription prise en compte pour le calcul est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de l'Université Laval. La première année de doctorat réalisée à l'extérieur du Québec et durant laquelle des crédits pour « Activités de recherche en cotutelle » ont été inscrits dans le cheminement n'est pas comptabilisée.

Par la suite, toutes les sessions d'inscription sont prises en compte pour l'admissibilité aux bourses visées, qu'elles soient passées à l'Université Laval ou non, peu importe l'université où la personne étudiante a commencé son doctorat.

Par ailleurs, si une personne étudiante en cotutelle n'est inscrite qu'à des crédits de recherche pendant une session d'été, ceux-ci sont exclus du décompte.

## **Procédures pour demander la bourse**

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

## **Personne-ressource**

Équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH : [boursesreussite@flsh.ulaval.ca](mailto:boursesreussite@flsh.ulaval.ca)



## Annexe 1 : Liste d'activités visées selon la maîtrise avec mémoire

La bourse pour la réussite d'une étape significative (39MMET) est liée à certaines activités de formation en fonction du programme d'études (voir la liste ci-dessous).

Pour demander la bourse, la personne étudiante doit satisfaire aux conditions d'admissibilité affichées sur le site web de la FLSH et dans le plan d'attribution.

La personne étudiante doit avoir terminé avec succès l'activité en question et soumettre la demande **avant la fin de sa 3<sup>e</sup> session** (à l'exclusion des sessions d'été), et ce, même si le résultat n'est pas encore connu.

La bourse sera versée après la consignation du résultat au dossier étudiant (c.-à-d., après la fin de la session) et une fois que les autres critères auront été validés par l'équipe de bourses de réussite.<sup>1</sup>

Programme d'études	Activité visée <sup>2</sup>
Archéologie - avec mémoire	ARL-6000 Projet de mémoire
Communication publique - avec mémoire	COM-6042 Projet de recherche
Ethnologie et patrimoine - avec mémoire	ETN-6000 Projet de mémoire
Études anciennes - avec mémoire	EAN-6008 Séminaire de maîtrise
Études littéraires - avec mémoire	LIT-6001 Projet de mémoire
Histoire - avec mémoire	HST-6000 Projet de mémoire
Histoire de l'art - avec mémoire	HAR-6000 Projet de mémoire
Linguistique - avec mémoire	LNG-7004 Méthodologie de la recherche
Linguistique - didactique des langues - avec mémoire	LNG-7002 Méthodologie de recherche en didactique des langues
Littérature et arts de la scène et de l'écran - avec mémoire	LIT-6001 Projet de mémoire
Littératures d'expression anglaise - avec mémoire	ANG-6001 <i>Master's Thesis Proposal</i>
Traduction et terminologie - avec mémoire	TRD-7016 Théories de la traduction

<sup>1</sup> La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

<sup>2</sup> La colonne « Activité visée » réfère à plusieurs types d'activités (par exemple : des séminaires, des cours, des projets de mémoire).

## Annexe 2 : Liste d'activités visées selon le doctorat

La bourse pour la réussite d'une étape significative (39ETAP) est liée à certaines activités de formation en fonction du programme d'études (voir la liste ci-dessous).

Pour demander la bourse, la personne étudiante doit satisfaire aux conditions d'admissibilité affichées sur le site web de la FLSH et dans le plan d'attribution.

La personne étudiante doit soumettre la demande avant la fin de sa 2<sup>e</sup> session (même si le résultat n'est pas encore connu), et pourra recevoir le versement après avoir terminé l'activité en question.<sup>1</sup>

**Remarque :** la colonne « Activité visée » dans le tableau ci-dessous réfère à plusieurs types d'activités (par exemple : des séminaires de doctorat, des cours, des projets de thèse).

Programme d'études	Activité visée
Archéologie	<u>ARL-8000</u> : Séminaire de doctorat
Communication publique	<u>COM-8000</u> : Forum doctoral
Ethnologie et patrimoine	<u>ETN-8000</u> : Séminaire de doctorat
Études anciennes	<u>EAN-8003</u> : Séminaire de doctorat
Études littéraires	<u>LIT-8002</u> : Projet de thèse
Histoire	<u>HST-8000</u> : Séminaire de doctorat
Linguistique	Avoir réussi 2 cours (6 crédits) dans la <u>règle 1</u> de votre programme au plus tard à votre 2 <sup>e</sup> session d'inscription (inclusivement)
Linguistique – didactique des langues	<u>LNG-7002</u> : Méthodologie de recherche en didactique des langues
Linguistique – traductologie	<u>TRD-7016</u> : Théorie de la traduction (OU <u>TRD-7017</u> : Histoire de la traduction et de la terminologie)
Littératures d'expression anglaise	Avoir réussi 2 cours (6 crédits) dans la <u>règle 1</u> de votre programme au plus tard à votre 2 <sup>e</sup> session d'inscription (inclusivement)
Littératures d'expression espagnole	<u>ESP-8000</u> : <i>Seminario de doctorado</i>
Littérature et arts de la scène et de l'écran	<u>LIT-8002</u> : Projet de thèse

<sup>1</sup> La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.



## Annexe 3 : Programmes selon le nombre d'examens de doctorat

### Types de bourses

La FLSH offre 3 types de bourses de l'examen de doctorat en fonction du programme d'études :

- Bourse de l'examen de doctorat (39EXAD)
- Bourse de l'examen de doctorat – volet rétrospectif (39EXAR)
- Bourse de l'examen de doctorat – volet prospectif (39EXAP)

#### Important

La demande de bourse doit être déposée pendant la session à laquelle la personne étudiante est inscrite à l'examen en question, **même si l'examen n'a pas encore eu lieu ou si le résultat n'est pas encore connu.**

Aucune bourse ne peut être réclamée ou versée rétroactivement.

La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session). La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

### Conditions d'admissibilité

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité sur le site web.
- Inscription à l'activité visée (voir les tableaux à droite) durant la session de la demande.
- Soumission de la demande de bourse avant la fin de la session à laquelle l'étape est réalisée – au plus tard lors de la :
  - 39EXAD et 39EXAR : 5<sup>e</sup> session d'inscription
  - 39EXAP : 6<sup>e</sup> session d'inscription
- Moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67/4,33 à la session d'attribution de la bourse.
- Réalisation du test de classement en anglais obligatoire pour la diplomation (pour les programmes comportant une telle exigence).

### Programmes comportant un examen de doctorat

Les personnes étudiantes inscrites aux programmes ci-dessous peuvent demander la bourse 39EXAD.

Programme d'études	Sigle
Archéologie (Ph. D.)	<a href="#">ARL-8001</a>
Ethnologie et patrimoine (Ph. D.)	<a href="#">ETN-8001</a>
Études anciennes (Ph. D.)	<a href="#">EAN-8009</a>
Études littéraires (Ph. D.)	<a href="#">LIT-8001</a>
Histoire (Ph. D.)	<a href="#">HST-8001</a>
Littérature et arts de la scène et de l'écran (Ph. D.)	<a href="#">LIT-8001</a>

### Programmes comportant 2 examens de doctorat

Les personnes étudiantes inscrites à des programmes comportant 2 examens de doctorat peuvent bénéficier d'une bourse pour chaque examen. Elles doivent demander la bourse qui correspond à l'examen en question (selon les informations ci-dessous) :

- Examen 1 : Bourse de l'examen de doctorat – volet rétrospectif (39EXAR)
- Examen 2 : Bourse de l'examen de doctorat – volet prospectif (39EXAP)

Programme d'études	Examen 1	Examen 2
Communication publique	<a href="#">COM-8001</a>	<a href="#">COM-8002</a>
Linguistique	<a href="#">LNG-8001</a>	<a href="#">LNG-8002</a>
Linguistique – didactique des langues	<a href="#">LNG-8001</a>	<a href="#">LNG-8002</a>
Linguistique – traductologie	<a href="#">LNG-8001</a>	<a href="#">LNG-8002</a>
Littératures d'expression anglaise	<a href="#">ANG-8102</a>	<a href="#">ANG-8103</a>
Littératures d'expression espagnole	<a href="#">ESP-8001</a>	<a href="#">ESP-8002</a>